



LE MOT DU MAIRE



2014-2020 : Le mandat s'achève.

Nous venons de passer 6 années à améliorer notre quotidien et notre cadre de vie Aubinois.

Il importe donc pour le dernier bulletin municipal de ce mandat de remercier tous les élus municipaux pour leur investissement au profit de la commune. L'engagement pour 6 ans n'est pas anodin, mais aucun élu Aubinois ne l'a regretté. Chacun a pu s'exprimer, apporter ses idées, ses craintes. Ensemble nous avons vécu diverses aventures à travers les nombreux projets et presque autant de réalisations. Intégrer un groupe de travail, aller à la rencontre d'habitants pour expliquer les tenants d'une démarche communale, sont autant de sources de satisfactions personnelles et collectives.

Je remercie la secrétaire de mairie et les employés techniques pour leur collaboration et leur participation active à la vie de notre commune.

Je remercie également le Comité des Fêtes, le Club Aubinois et nos Commerçants pour l'ensemble de leurs prestations et animations.

Vous, habitants et citoyens, avez répondu présents lors de la souscription pour la restauration de l'église avec plus de 100 donateurs. Vous étiez là encore pour les journées citoyennes et les travaux bénévoles, à donner de votre temps pour la commune.

Enfin, nos jeunes, leur CMJ et leur enthousiasme, nous donnent plein d'espoir pour l'avenir.

Un grand merci à vous tous pour Aubigné !

L'ensemble du Conseil Municipal vous offre ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020. Pour ma part, je vous souhaite de rassembler toute votre énergie pour mener à bien vos projets, et beaucoup de moments de partage.

Cap maintenant pour un autre mandat, qu'écriront et concrétiseront les prochains élus.

Youri Moysan

AGENDA : VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Samedi 15 février : CMJ mise en place des carrés potagers partagés, rdv à l'espace jeux enfants, devant la mairie, 10h30

Vendredi 6 mars : Assemblée Générale du Comité des Fêtes, salle de la Mairie à 20h30

Samedi 7 mars : Repas Choucroute des chasseurs de l'AICA, 19h30 à la salle de Saint-Médard sur Ille

Samedi 21 mars : Soirée Fruits de Mer du Comité des Fêtes, 19h30 à la salle des fêtes

Elections Municipales : les dimanches 15 et 22 mars, bureau de vote ouvert de 8h à 18h



LE SECRETARIAT DE MAIRIE : accueil modifié le samedi



Secrétariat de Mairie
02.99.55.26.49
mairie.aubigne@wanadoo.fr
www.aubigne.fr
Les horaires d'ouverture :

Lundi :		14h00-17h00
Mardi :	9h00-12h30	14h00-18h30
Jeudi :	9h00-12h30	13h30-17h00
Vendredi :	9h00-12h30	13h30-17h00
Samedi :	9h00-12h00	le premier samedi du mois

ÉTAT CIVIL 2019

Décès

Jacques AUBERT - le 9 décembre

Naissances

Calypto DAVID MELLEUX - le 5 janvier
Nathanaël GIRAUD - le 26 mars
Louise BROSSAULT - le 26 mai

Malo DENIAUD - le 26 juillet
Elisée DESRUES THIBOUT - le 15 août
Maxime LAMY - le 24 août
Olivia LEFEUVRE - le 23 décembre

INFORMATIONS MUNICIPALES



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2020, les électeurs seront invités à aller aux urnes les dimanches 15 et 22 mars pour les élections municipales. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au vendredi 7 février en Mairie** avec les documents suivants :

- formulaire Cerfa "n° 12669*02" complété,
- copie de la carte d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes déjà inscrit et souhaitez vérifier votre inscription sur les listes électorales, le site "service-public.fr" vous propose ce service gratuit avec la possibilité de télécharger une attestation.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES : MODALITÉS DE RÉSERVATION

À compter du 20 décembre 2019, les modalités de réservation de la salle communale évoluent. La réservation sera effective lorsque le contrat de location signé, le règlement intérieur signé, l'attestation de responsabilité civile et un chèque d'acompte de 80 € seront déposés en Mairie. Le chèque de 80 € sera encaissé de suite.

Le jour de la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée, vous devrez transmettre :

- Un chèque de caution de 500 €
- Un chèque de caution de 100 € (ménage)
- Un chèque du solde de la location.

Ces chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public. Les chèques de cautions seront restitués sous huitaine après la location. En cas d'annulation au maximum un mois avant la date de location, ou d'annulation en cas de force majeure, l'acompte sera restitué.



VENTE D'UN TERRAIN A BATIR A AUBIGNÉ

La commune d'Aubigné propose à la vente un terrain à bâtir viabilisé d'une surface de 999 m³ et libre de constructeur.

Cette parcelle est située en centre bourg avec un accès par la rue de la Grange et en voisinage de la rue d'Orgères. Prix net vendeur : 99 900,00 €

Renseignements en mairie.

LE CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2019

La Commission Fleurissement et moi-même souhaitons d'ores et déjà remercier chaleureusement notre jury (Marie-Jo Costard, Marie-Jeanne Fontaine et Armel Galle), qui a sillonné les rues d'Aubigné ce 27 juin sous la chaleur qui avoisinait les plus de 30 degrés.

Le jury a remarqué pour l'année 2019, 16 adresses particulièrement bien fleuries, 14 ont répondu et accepté leur prix.

Youri Moysan, notre maire a souligné l'importance d'avoir des habitations fleuries au sein de la commune. C'est une tradition et c'est aussi un devoir que de mettre chaque année à l'honneur celles et ceux qui, par leur amour des fleurs et de la nature, fleurissent notre quotidien et font d'Aubigné un village où il fait bon vivre. Par votre dynamisme et votre créativité, vous contribuez non seulement à l'amélioration de notre cadre de vie, mais vous mettez également notre village en valeur.

Stéphanie Sauvée, pour la Commission Fleurissement

Le classement établi par le jury, les lauréats ont été récompensés à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire 2020 :

- 1 - Mme et Mr Tertrais-Degremont - 3 rue de la Haute Justice
- 2 - Mme et Mr Retours - 4 rue Chambellé
- 3 - Mme et Mr Bourdin-Chantrel - 4 rue Catherine de Bretagne
- 4 - Mme Facchino - 23 rue du Bain
- 5 - Mme Quenouillère - 21 rue du Bain
- 6 - Mme et Mr Nozay Eugène - 7 rue des Gravieres
- 7 - Mr Hamon - rue du Clos sous les Portes
- 8 - Mme et Mr Letournoux Bernard - 1 rue des Gravieres
- 9 - Mme et Mr Jamaux - le Pré Autord
- 10 - Mme Byroteau - 8 rue de l'Octroi
- 11 - Mme Haffray - 8 rue du Bain
- 12 - Mme et Mr Louveau-Gicquel - 2 rue du Bocage
- 13 - Mr Corvaisier - 12 rue de la Haute Justice
- 14 - Mme et Mr Marmion - 27 rue d'Orgères



LE PROJET DE "CARRÉS POTAGER PARTAGÉS"

Initialement prévu pour mettre à disposition des Aubinois des parcelles dans un jardin partagé, ce projet s'est transformé courant 2018 en "carrés potager partagés" sous la forme de bacs en bois.

En 2019, une visite à Ercé près Liffré et un retour de sondage a conforté l'intention des jeunes élus d'installer des bacs au lotissement des Pommiers du fait de l'intérêt porté par plusieurs habitants pour les utiliser. Par la suite, le Conseil Municipal, sollicité pour financer le projet, a donné son accord à hauteur de 400 €. Les matériaux achetés ont permis de construire non pas 4 comme initialement prévu, mais 5 bacs en bois de longueur 2m70 ou 1m80 sur une largeur de 90 cm. Merci aux bénévoles qui ont œuvrés le 4 janvier dernier pour l'assemblage de ces bacs : Frédéric, Laurent et Bruno.

Une autre évolution récente du projet avec la décision du CMJ d'implanter les bacs sur 3 sites de l'agglomération : 2 bacs au lotissement des Pommiers (rue Saint Melaine), 2 autres dans l'aire jeux enfants et le dernier près de l'étang communal ; 3 endroits permettant aux amateurs de jardinage de trouver des bacs non loin du domicile.

Le CMJ a aussi préparé collectivement un panneau d'information, à retrouver sur les 3 sites, qui précisera le fonctionnement de ces équipements collectifs.

Les jeunes élus veulent par ce projet proposer aux Aubinois un espace de rencontre convivial pour les jardiniers débutants ou confirmés, dans un esprit de partage et de respect des lieux et de la nature.

Dominique Champalaune, pour la commission jeunesse

Le Conseil Municipal des Jeunes officialise la mise à disposition des carrés potager partagés et invite les Aubinois intéressés le **samedi 15 février 10h30** à l'intérieur de l'espace jeux enfants, devant la mairie.



BILAN 2019 ET PROJETS 2020

Le Conseil Municipal des Jeunes, le 11 janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux du Maire, a fait le bilan de ses activités 2019, puis a listé ses projets pour 2020 :

- finaliser la mise en place des carrés potager partagés,
- organiser des après-midis sportifs, une chasse aux œufs pour Pâques et un escape-game.

Le CMJ a tenu à remercier Madame Gatel, Sénatrice, pour son invitation, toutes les personnes ayant aidé à organiser les événements, la commission jeunesse et les participants aux activités.

Le CMJ entame sa troisième et dernière année du mandat en cours prévu sur la période 2018-2020.



Les élus du CMJ

" 1 BOUCHON, 1 SOURIRE " : JE COLLECTE, TU COLLECTES, NOUS COLLECTONS !



Nous avons souhaité associer la commune d'Aubigné à l'action « Solidarité bouchons 35 » qui apporte son soutien aux associations de personnes handicapées. Ces bouchons en plastique sont revendus pour être recyclés.

Nous invitons tous les **Aubinoises, Aubinois, petits et grands de 0 à 99 ans** à participer à cette collecte en déposant tous vos bouchons en plastique, qu'ils soient grands ou petits, qu'ils soient **bleus, verts, jaunes** ou **rouges** dans les conteneurs transparents situés au **Café du village à la Mairie et à la Salle des Fêtes.**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur internet : <http://www.solidaritebouchons35.org>



LA FÊTE DES CLASSES 0



La Fête des Classes rassemble les personnes dont le dernier chiffre de leur année de naissance correspond à celui de l'année en cours. Sont donc concernés les personnes nées en "0" qui ont atteint ou vont atteindre leurs 10, 20, 30, 40, ..., 90, 100 ans. Les nouveau-nés 2020 sont également conviés. La municipalité est très attachée à cette fête qui permet aux jeunes et moins jeunes de faire connaissance ou de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité le temps d'une journée.

Les personnes intéressées par l'organisation de cette fête des classes "0" sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de mairie afin de prévoir une date de réservation de salle et de prendre connaissance du dispositif d'accompagnement proposé par la mairie.

Les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal peuvent être consultés en mairie.

Séance du mardi 5 novembre 2019

Présents : Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Delphine LEVESQUE, Bruno RICHARD, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER

Absents : Vincent POIRIER avec pouvoir à Pascal VASNIER

Secrétaire de séance : Bruno RICHARD

Participation ALSH Saint-Aubin d'Aubigné

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de participation de la commune pour un montant de 9 € la demi-journée.

Avenant à la convention ALSH Familles Rurales Andouillé

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant à la convention signé le 26 mars 2019, qui instaure le remboursement des frais de transport au prorata du nombre d'enfants d'Aubigné fréquentant l'ALSH d'Andouillé-Neuville.

Ralentisseur - route d'Andouillé Neuville

Le Maire aborde la problématique du projet dont le service construction du Département a émis un avis défavorable à la proposition de la commune et a souhaité la mise en place de bordures sur 50 mètres afin de créer un caractère urbain à l'entrée d'agglomération.

Face au coût important de cette prestation, une alternative a été proposée par la mairie avec la mise en place de bandes rugueuses et soumise au Département. Ce dernier refuse également cette proposition.

Compte tenu de la largeur de la voirie, la commune demande que le service sécurité du département émette un avis favorable à l'aménagement du ralentisseur avec la signalisation adéquate, à savoir les triangles blancs, le panneau ralentisseur, le panneau 30 km/h et le panneau avertisseur du ralentisseur en amont au niveau de l'entrée d'agglomération à déplacer.

La commune est en attente de la réponse du Département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : valide la proposition de décision de la commission IBC du 15 octobre 2019 et le choix de l'entreprise Henry-Coudray pour effectuer les travaux à hauteur de 9132,60 € HT.

Aménagement allée dans l'extension cimetière

Le Maire expose le projet de créer une allée à partir de la nouvelle entrée du cimetière rue d'Orgères jusqu'à l'entrée de l'Eglise afin de faciliter la venue des engins lors des travaux funéraires et d'engins de sécurité incendie notamment. Trois entreprises ont été sollicitées pour effectuer des devis, deux ont répondu avec les prestations suivantes : terrassement-empierrement et engazonnement

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet pour la réalisation de ces travaux et choisi l'entreprise Guillois pour un montant de 11 092,30 € HT (choix de la commission IBC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité également adopte le plan de financement avec la sollicitation des subventions : DETR pour 34 % et fonds de concours CCVIA à hauteur de 33 %. Le reste à charge pour la commune s'élevant à 3 674,89 € (33 %).

Travaux façade mairie

Le Maire présente le projet de rénover la façade de la mairie, les pierres en tufeau se désagrégant. L'entreprise SNPR à Saint Jacques de la Lande, spécialisée dans ces travaux, a transmis un devis à la commune pour un montant s'élevant à 23 980,50 € HT. Cette somme est susceptible de bénéficier de subventions de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du Fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 Abstentions et 9 Pour, approuve le projet de rénover la façade de la Mairie et est favorable à la réalisation de ces travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le plan de financement avec la sollicitation des subventions : DETR pour 40 % et fonds de concours CCVIA à hauteur de 30 %. Le reste à charge pour la commune s'élevant à 7 194,15 € (30 %).

Séance du mardi 17 décembre 2019

Présents : Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Delphine LEVESQUE, Bruno RICHARD, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER

Absents : Vincent POIRIER

Secrétaire de séance : Pascal VASNIER

Lotissement le clos d'Aubigné - consignation

La convention de rétrocession du Clos d'Aubigné approuvée puis signée en janvier 2016 a autorisé l'obtention du permis d'aménager. Cette convention prévoyait un achèvement des travaux le 2 février 2019 et à ce jour les travaux de finition ne sont pas terminés.

Une mis en demeure a été adressée le 2 août 2019 à la SCI La Prévalaye donnant un nouveau délai jusqu'au 31 octobre 2019 pour achever les travaux. Il s'en est suivi, le 30 novembre, d'un entretien entre Mr le Maire et le représentant de la SCI, Mr Fagnou, qui a cherché à mettre à la charge de la commune certains aléas financiers des travaux prévus.

Et ce jour, Il est constaté l'absence de Mr Fagnou, représentant de la SCI La Prévalaye, à la rencontre prévue avec le Conseil Municipal.

Aussi, en l'absence du respect de l'accord entre les parties sur la réalisation du programme de travaux défini par la convention, la rétrocession des espaces communs interviendra en application des dispositions de la garantie financière d'achèvement des travaux, conformément au programme des travaux y compris tests et essais. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire :

- à prendre toute mesure nécessaire pour l'achèvement des travaux et l'aboutissement des conditions de la convention de rétrocession,
- à solliciter la garantie financière auprès de la Caisse des Dépôts de Consignation pour le règlement des derniers travaux à effectuer.

Amortissement Assainissement

Le Trésor Public a sollicité la commune d'Aubigné pour mettre à jour les amortissements sur le budget assainissement, pour lequel l'amortissement est obligatoire. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations d'un montant de 458 407,60 € et figurant dans un tableau en annexe.

Les tranches station 1, 2, 3 et 4 sont déjà amortis à hauteur de 6 318 € annuel sur une durée de 50 ans (amortissements déjà effectués : 175 777,10 €).

Le Maire propose une durée d'amortissement de 5 ans pour le portail des lagunes, 10 ans pour la pompe et 50 ans pour toutes les autres immobilisations. A compter de 2020, le montant des amortissements s'élèvera à 10 168 € annuel, sans prorata temporis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces proposition.

Participation CCAS Aubigné 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la décision du CCAS d'Aubigné, lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 18 Novembre dernier, de participer financièrement aux travaux 2019 de la commune, travaux à caractère social :

- Aire de jeux : participation 6 000€
- Mur du cimetière : 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la participation du CCAS d'Aubigné à hauteur de 10 000 € et autorise Maire à établir le titre.

AUBIOGAZ : UN PROJET DE MÉTHANISATION A LA MASSE

Trois agriculteurs ont présenté, au Conseil Municipal du mardi 5 novembre, leur projet de Méthanisation (unité de production de biogaz) situé au lieu-dit La Masse. Ils sont accompagnés d'un directeur de banque qui les aide à monter leur projet sur le plan administratif. Le projet regroupe quatre agriculteurs des communes avoisinantes (Aubigné, Andouillé-Neuville, Feins, Saint-Aubin d'Aubigné). Le principe de la méthanisation et de ses conséquences sur l'environnement ont été présentés aux conseillers par la projection d'une vidéo de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Le projet serait construit sur le site de la Masse derrière les bâtiments actuels afin de limiter la vue aux voisins. Il se composerait de 4 fosses, dont 2 digesteurs (de 23/24m de diamètre et de 4 m de haut environ, sortant du sol) et de 2 fosses de stockages (de 26/27m de diamètre et de 4 m haut environ, sortant du sol). La capacité de stockage du gaz est estimée à 19 heures sur le site.

Des travaux conséquents sont prévus par ERDF pour relier les canalisations au site soit par Melesse, soit par Saint-Aubin d'Aubigné, pas de passage dans le bourg d'Aubigné. L'étude est en cours. Les réseaux électriques seraient également modifiés sur le site. Des travaux de voirie (tranchée sur le bord de la chaussée) seront demandés par ERDF. D'un point de vue risque, ce type d'unité n'a aucun risque au niveau préfectoral (pas de risque d'explosion).

A ce jour, les dossiers administratifs sont en cours (subventions, permis ...) pour un début des travaux courant septembre 2020 et un début d'exploitation à l'été 2021.

Les associés sont intervenus lors de la cérémonie des vœux du Maire et ont ensuite tenus en mairie deux permanences publiques les samedis 18 et 25 janvier.

Une consultation du public se déroulera du 14 février au 13 mars 2020 en mairie d'Aubigné aux heures d'ouverture du secrétariat. Un dossier sera consultable et des observations pourront être formulées.

DES PETITS TRAJETS POUR DE GRANDES ÉCONOMIES



Lorsque l'on partage sa voiture, on peut également partager ses frais.

Sur des petits trajets du quotidien qui peuvent sembler insignifiants, on peut faire de belles économies en covoiturant !

Exemple : Pour un trajet de 20 km pour aller au travail vous dépensez 10 € au total pour l'aller-retour (0,23 cts/km comprenant entretien et le carburant).

Si vous covoiturez une fois par semaine (à 2), c'est 20 euros d'économies par mois. Imaginez alors si vous covoitriez 2 à 3 fois par semaine ! Pas si mal non pour des petits trajets ?

Vous souhaitez faire des économies, inscrivez-vous sur Ouestgo !

Rendez-vous sur www.ouestgo.fr, la plateforme régionale dédiée au covoiturage domicile-travail et partenaire d'éhop. Créez votre trajet et définissez les jours où vous souhaitez covoiturer : 1, 2, 3 fois par semaine, c'est vous qui choisissez !

Une question ? Un doute ? Appelez éhop, l'association vous accompagnant dans votre démarche : 02 99 35 10 77

ADMR : OFFRE DE TÉLÉASSISTANCE

Depuis le mois de novembre 2019, l'association ADMR du canton de Saint Aubin d'Aubigné offre la possibilité aux personnes résidant dans une des quinze communes de son territoire d'intervention de se doter d'un service de téléassistance. L'opérateur choisi par l'association est FILIEN (filiale de l'ADMR). La téléassistance est un système électronique destiné à apporter assistance aux personnes âgées confrontées à un problème médical aiguë ou à une perte d'autonomie soudaine (chute, malaise). Où que vous soyez dans la maison, dans le jardin, le jour, la nuit, un week-end, un jour férié ... une simple pression sur le bouton de votre émetteur et une opératrice est à votre écoute. Elle accède instantanément à votre profil personnel, contacte les personnes à prévenir ou alerte les secours qui interviendront.

Toute personne intéressée ou désireuse d'en savoir plus sur le service de téléassistance Filien est invitée à contacter l'association : ☎ 02 99 55 48 89

Un bénévole prendra contact avec les personnes et assurera la présentation du système, de l'équipement et des tarifs. Il se chargera également de l'installation du matériel et de la mise en service. Ce service est éligible au crédit d'impôt de 50%.

Des dépliants d'information ont été déposés dans les mairies.

Gérard DUFROS, Président de l'association ADMR



VALCOBREIZH : LE NOUVEAU SMICTOM

Un nouveau SMICTOM depuis le 1er janvier : le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Île et Rance ont fusionné. C'est l'aboutissement de 5 années d'engagement sur des rapprochements et des fonctionnements communs. Cet ensemble donnera naissance à un syndicat de collecte et de traitement des déchets réunissant 52 communes pour quelque 90 000 habitants. L'entité créée s'appelle le SMICTOM VALCO-BREIZH.

Avec un budget de fonctionnement de près de 10 millions d'euros et les 80 agents au service des habitants, ce nouveau SMICTOM aura les moyens financiers, humains et techniques pour se préparer et répondre aux évolutions de la gestion future des déchets.

Pour l'utilisateur, rien ne change. Les consignes de tri restent les mêmes, les modes de calcul de la redevance et le fonctionnement de la collecte aussi. Le SMICTOM VALCOBREIZH se donne cinq ans pour harmoniser le fonctionnement de ses deux anciennes entités.



En résumé, le SMICTOM VALCOBREIZH c'est : 90 000 habitants, 52 communes, 5 communautés de communes, 80 agents et 7 déchetteries.

Un nouveau service d'accueil de proximité : le SMICTOM propose un service de proximité aux habitants. En complément de l'accueil physique au siège à Tinténiac, un agent du SMICTOM accueillera les usagers un jour fixe par semaine sur les communes de Combourg, Liffré, Melesse et Saint-Aubin-d'Aubigné. Les horaires d'accueil ont été fixés pour coïncider avec les horaires d'accueil des mairies concernées. Au plus près d'Aubigné permanence à Saint-Aubin le **mardi 8h45-12h30 et 13h30-17h30 en Mairie.**

CMJ : LA CHASSE AU TRÉSOR



LE JURY DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



LA RANDONNÉE MUNICIPALE



LA BRADERIE DU COMITÉ DES FÊTES



LA FÊTE DES CLASSES 9



CCAS : LE REPAS DES AÎNÉS



LES AUBINOIS EN VISITE AU SÉNAT



LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



LE MARCHÉ DE NOËL DU COMITÉ DES FÊTES



UNE NOUVELLE DISTINCTION POUR AUBIGNÉ



LES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

L'AIRE DE JEUX ENFANTS



LA VIABILISATION DE LA PARCELLE A484



LA CLÔTURE DES LAGUNES



LE MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIÈRE



LES TRAVAUX A LA SALLE DES FÊTES



PEINTURES DES HUISSEES EXTERNES



RÉNOVATION : LA CUISINE ET LES WC



FENÊTRES DE TOIT ET VMC

LE CLUB AUBINOIS DES RETRAITÉS

Les membres du Club Aubinois sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux et très belle année 2020, que celle-ci vous apporte le bonheur, la santé et la réussite dans tous vos projets personnels et professionnels.

Notre club se réunit tous les mardis : un après-midi pour la marche et l'autre avec les activités suivantes : belote, tarot, palets, pétanque, molky et autres jeux de sociétés mais aussi possibilité de pratiquer le bowling un mercredi par mois.

Le club est adhérent à Gemouv (Génération Mouvement), ce qui nous permet de participer à des sorties à la journée et des voyages.

Nous sommes prêts à accueillir tout nouvel adhérent.

Le prochain concours de Belote est prévu à la salle des fêtes le vendredi 25 septembre.

Le Club Aubinois des Retraités



Les membres du bureau

Les membres du Bureau :	> Président d'Honneur : Monsieur Bernard LETOURNOUX > Présidente : Madame Monique GUERIN > Secrétaire : Madame Yvette LANGLAIS > Trésorière : Madame Monique VEILLARD	> Vice Président : Monsieur Alain BRETEL > Secrétaire Adjointe : Madame Maryvonne HAFFRAY > Trésorière Adjointe : Madame Annette LEBRUN
-------------------------	--	---

Contact : Monique Guérin 02 99 55 64 85 - 06 79 21 12 26

L'AICA Saint-Médard - Aubigné



Les 32 chasseurs de l'association intercommunale de chasse agréée (A.I.C.A Saint-Médard - Aubigné) présentent aux Aubinois leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les chasseurs évoluent sur un territoire de 1 500 hectares partagés entre Aubigné et Saint-Médard sur Ille : la saison de chasse est régulée de septembre à fin février et des battues sont organisées en complément (renards, sangliers et chevreuils). L'association informe aussi que les battues aux sangliers sont prolongées jusqu'à la fin mars, cela pour réguler leur nombre important et croissant et dans le but de limiter les dégâts et accidents provoqués par ces mammifères.

L'AICA invite les Aubinois **le samedi 7 mars**, à partir de 19h30, pour un **repas Choucroute** à Saint-Médard sur Ille
 Tarifs : 17 € adultes - 10 € enfants



Les contacts AICA à Aubigné :
 Philippe Lemée : 06 79 43 31 87

Jean-Michel Delavoix : 06 06 42 59 53

LE COMITÉ DES FÊTES

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une très belle année 2020, que la santé et le bonheur soit au rendez-vous !

Le bilan de l'année 2019 est positif malgré un manque de participation des Aubinois à nos manifestations. Nous rappelons que tous les bénéfices réalisés lors de celles-ci servent à l'organisation d'Halloween et surtout à l'arbre de Noël pour les enfants d'Aubigné.

Si vous souhaitez nous rejoindre, l'assemblée générale de l'association est programmée le 6 mars à 20h30 à la salle de classe, près de la mairie. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé tout au long de l'année 2019.

Le Comité des Fêtes

Une première date d'organisation est à retenir pour 2020 avec la "soirée Fruits de Mer" le samedi 21 mars à 19h30.

Pour joindre le comité : une adresse mail : comitedesfetesaubigne@laposte.net

